



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUIN

DCM_2018_12_102

Nombre de Conseillers
- en exercice : 18
- présents : 13
- votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves GAGNEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 DÉCEMBRE 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. GAGNEUX Jean-Yves (Maire), Mmes ROBARD Marie-Jo (1^{ère} Adjointe), BOUNET Martine (2^{ème} Adjointe), MM. GUITTONNEAU Joël (3^{ème} Adjoint), BALDAU Patrice (4^{ème} Adjoint), BILLON Christian (5^{ème} Adjoint), Mmes MASSON Brigitte, VINCENT Nadine, M. DEVINEAU Jean-Yves, M. RAIMBAUD Frédéric, Mme LONGEPEE Nathalie, MM. ROLLAND Yann, BEAUNE Claude,

ÉTAIENT REPRÉSENTÉE : Mme PILLET Sarah (donne pouvoir à M. Jean-Yves GAGNEUX)

ÉTAIT EXCUSÉS : Mme ROBIN Sylviane, M. ROUSSEAU Marcel

ÉTAIT ABSENTES : Mme BARAUD Valérie, Mme SURDY-MASSON Anne

Monsieur Yann ROLLAND a été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRE – TARIFS COMMUNAUX 2019

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission des finances qui s'est réunie le Mardi 27 novembre 2018 afin d'examiner l'ensemble des tarifs municipaux qui seront appliqués à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Pour des raisons de facilité d'organisation pour les parents d'élèves, la modification des tarifs du restaurant scolaire ne sera effective qu'à compter du 1^{er} février 2019.

La commission propose les tarifs suivants :

TARIFS MUNICIPAUX	TARIFS 2018	TARIFS 2019
DROITS DE PLACE		
Manèges - Par semaine	200.00 €	200.00 €
Cirques et Marionnettes - Par Journée	50.00 €	50.00 €
Marché du samedi - le mètre linéaire	1.00 €	1.00 €
Marché - Forfait électricité	2.00 €	2.00 €
PUBLICATIONS		
Livre de Bouin "Bouin Isle au péril de la mer"	27.45 €	27.45 €
REPAS RESTAURANT SCOLAIRE- Tarifs au 1^{er} février 2019		
Tarif A - repas enfants « résidents sur la Commune » scolarisés dans les écoles de Bouin dont les familles sont domiciliées sur la Commune ou sont assujetties au paiement d'un impôt (TH, FB, FNB ou CFE)	3.20 €	3.30 €
Tarif B - repas enfants « non-résidents sur la Commune » scolarisés dans les écoles de Bouin dont les familles sont domiciliées hors commune.	4.20 €	4.40 €
Tarif C - Repas « Adultes »	4.80 €	5.00 €
Il n'est plus possible de commander le jour même des repas. Si toutefois, l'enfant devait malgré tout déjeuner, il sera demandé à la famille 2 tickets pour ce repas.	2 tickets repas	2 tickets repas
Tarif D - Repas "plateau allergies"	11.70 €	12.00 €
ASSAINISSEMENT (PAC) Création 01/07/2012		
PAC pour les constructions nouvelles par logement	1 400.00 €	1 470.00 €
PAC pour les constructions existantes par logement	1 400.00 €	1 470.00 €
EXPOSITIONS (peintures, photos, sculptures ...)		
Week end de 3 Jours - par niveau de salle - pour 1 exposant	65.00 €	65.00 €
Par Exposant - Pour 2 semaines - en Eté	35.00 €	35.00 €
FOURRIERE		
Animaux - capture	35.00 €	40.00 €
Animaux - Par nuit	45.00 €	50.00 €
Remorques - Par matériel	100.00 €	110.00 €
CIMETIERE		
Concession Terrain 2m ² - 15 ans	200.00 €	210.00 €
Concession Terrain 2m ² - 30 ans	360.00 €	380.00 €
Columbarium - 10 ans	360.00 €	380.00 €
Columbarium - 20 ans	740.00 €	760.00 €
Columbarium - 30 ans	1 140.00 €	1 200.00 €
Jardin du Souvenir- Dispersion des Cendres	70.00 €	80.00 €
Ouverture et Fermeture de Case (columbarium)	80.00 €	90.00 €
MATERIEL		

SONORISATION MOBILE		
<i>Association Commune</i>		
Caution	Pas de caution	500.00 €
Prêt - Fournir attestation Assurance RC	Gratuit	Gratuit
<i>Particulier</i>		
Prêt - Fournir attestation Assurance RC - obligatoire	70.00 €	70.00 €
Caution	500.00 €	500.00 €
MARCHE DE NOEL		
Le Stand de 2 m40 avec tables et chaises-	25.00 €	25.00 €
PHOTOCOPIES		
NOIR ET BLANC		
<i>Particuliers</i>		
Format A4 - Recto	0.15 €	0.15 €
Format A3 - Recto	0.30 €	0.30 €
Format A4 - Recto/Verso	0.30 €	0.30 €
Format A3 - Recto/Verso	0.60 €	0.60 €
<i>Associations Communales</i>		
Format A4 - Recto	0.05 €	0.05 €
Format A3 - Recto	0.10 €	0.10 €
Format A4 - Recto/Verso	0.10 €	0.10 €
Format A3 - Recto/Verso	0.20 €	0.20 €
COULEUR		
<i>Particuliers</i>		
Format A4 - Recto	0.25 €	0.25 €
Format A3 - Recto	0.40 €	0.40 €
Format A4 - Recto/Verso	0.40 €	0.40 €
Format A3 - Recto/Verso	0.60 €	0.60 €
<i>Associations Communales</i>		
Format A4 - Recto	0.20 €	0.20 €
Format A3 - Recto	0.30 €	0.30 €
Format A4 - Recto/Verso	0.30 €	0.30 €
Format A3 - Recto/Verso	0.40 €	0.40 €
REPRODUCTION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS		
Application de l'arrêté interministériel du 1er Octobre 2001		
Format A4 - Noir et Blanc - la page	0.18 €	0.20 €
Cédérom	2.75 €	3.00 €
<i>Frais d'envoi facturés à l'intéressé</i>		
BIBLIOTHEQUE		
ABONNEMENT INDIVIDUEL ANNUEL		
Carte lecteur délivrée à l'inscription	Gratuit	Gratuit
Abonnement annuel enfants jusqu'au primaire inclus	Gratuit	Gratuit
Abonnement annuel jeunes scolarisés au collège, lycée et étudiant	7.00 €	Gratuit
Abonnement annuel demandeurs d'emploi, personnes au RSA	7.00 €	Gratuit
Abonnement annuel Vacanciers	7.00 €	Gratuit
Abonnement annuel adultes	13.00 €	Gratuit
Photocopie page internet (N/B)	0.15 €	0.15 €

Caution demandée pour les lecteurs "Vacanciers"	20.00 €	20.00 €
BORNE DE SERVICE AU PORT DU BEC (création 14/02/2012)		
Nuitée de 18 heures à 9 heures du matin (accès libre en dehors de ces créneaux) - Cet accès pourra être fermé lors, notamment, des alertes "Météo" et une évacuation pourra être décidée. Aucun remboursement ne pourra être demandé.	5.00 €	5.00 €
Electricité : pour 4h de distribution	2.50 €	2.50 €
Eau : pour 3 minutes de distribution	2.50 €	2.50 €
Accès au container déchets (la distribution de l'électricité ou de l'eau autorise l'ouverture du container par un code d'accès	Gratuit	Gratuit
LOCATION DES SALLES (SALLE DE L'EPOIDS - SALLES ENCLOS - SALLE DU PAVILLON - SALLE DE L'ESTRAN)		
SALLE DE L'EPOIDS - 40 Personnes		
Utilisateur Commune	80.00 €	80.00 €
Utilisateur Hors commune	100.00 €	100.00 €
Réunion organisations professionnelles (MAE, Ostréiculteurs, GGA)	25.00 €	25.00 €
Chèque de Caution - identique au tarif de location		
SALLE DU PAVILLON - RDC - 60 Personnes		
REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE :		
<u>Utilisations interdites dans cette salle :</u>		
Activité sportive		
Vin d'honneur		
Manifestation ou utilisation commerciale		
Utilisateur Commune	145.00 €	145.00 €
Utilisateur Hors commune	210.00 €	210.00 €
Association Commune (prise en compte de la gratuité sur l'année civile et quel que soit la salle) sachant que pour les Assemblées Générales et les conseils d'administration la location sera gratuite sur présentation de la convocation.	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes
Association Hors Commune	210.00 €	210.00 €
Réunion organisations professionnelles (MAE, Ostréiculteurs, GGA)	25.00 €	25.00 €
Chèque de Caution - identique au tarif de location		
SALLE DE SPECTACLE - L'ENCLOS - 195 Personnes		
Utilisateur Commune avec le bar délimité par un paravent	200.00 €	200.00 €
Association Commune avec le bar délimité par un paravent	Gratuit avec le bar	Gratuit avec le bar
Particulier, association Hors Commune avec le bar délimité par un paravent	250.00 €	250.00 €
Réunion information avec le bar délimité par un paravent	80.00 €	80.00 €
Chèque de Caution - identique au tarif de location		
Projection d'un DVD (1h) pour utilisateur commune	40.00 €	40.00 €
SALLE DE RECEPTION - L'ENCLOS - 200 Personnes		
Utilisateur Commune	260.00 €	260.00 €
Utilisateur Commune pour un vin d'honneur	110.00 €	110.00 €
Utilisateur Hors commune	420.00 €	420.00 €
Association Commune (prise en compte de la gratuité sur l'année civile et quel que soit la salle) sachant que pour les Assemblées Générales et les conseils d'administration la location sera gratuite sur présentation de la convocation.	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes
Association Hors Commune ou Manifestations commerciales	420.00 €	420.00 €

Réunion organisations professionnelles (MAE, Ostréiculteurs, GGA	55.00 €	55.00 €
Chèque de Caution - identique au tarif de location		
SALLE DE L'ESTRAN - 97 Personnes		
REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE : <u>Utilisations interdites dans cette salle :</u> Activité sportive Vin d'honneur Manifestation ou utilisation commerciale (proximité du commerce et stationnement limité)		
Utilisateur Commune	200.00 €	200.00 €
Association Commune (prise en compte de la gratuité sur l'année civile et quel que soit la salle) sachant que pour les Assemblées Générales et les conseils d'administration la location sera gratuite sur présentation de la convocation.	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes
Chèque de Caution - identique au tarif de location		
SALLE DU PAVILLON, SALLE DE L'ENCLOS, SALLE DE L'EPOIDS et SALLE DE L'ESTRAN		
Location complémentaire pour la prise des clés la veille avant 17 heures - Restitution des clés avant 9 heures le lendemain	55.00 €	55.00 €
AUTRES DISPOSITIONS CONCERNANT LES SALLES		
Chèque caution pour les associations	100.00 €	100.00 €
Forfait location flûtes et verres à pied	25.00 €	25.00 €
Tarif location des salles par le Personnel -pour leur mariage ou celui de leurs enfants	application du 1/2 tarif "Commune" selon la réservation de la salle	application du 1/2 tarif "Commune" selon la réservation de la salle
Location salle pour 2 jours consécutifs (sans nettoyage entre les 2 jours)	Application d'un rabais de 20 % sur le prix de la location des 2 jours	Application d'un rabais de 20 % sur le prix de la location des 2 jours
Versement des arrhes à la réservation des salles (non restituables en cas d'annulation de la réservation) - du montant de la location - tarif applicable au jour de l'utilisation de la salle [pas de versement d'arrhes pour les associations de la Commune]	25.00%	25.00%
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Redevance d'occupation du domaine public par an - au m ² - payable au 30 Juin de chaque année.	12.00 €	12.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↪ **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus qui seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2019, exception faite du restaurant scolaire pour lequel les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} février 2019.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Publication le 13 décembre 2018

Pour copie conforme,

#signature#

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.